

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA

Classe P - Code ISIN : (C) FR0010191866

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA - P, vous investissez dans un fonds qui recherche une performance positive qu'elle que soit l'orientation des marchés, au travers de stratégie de volatilité.

L'objectif est, sur un horizon de placement de 3 ans, d'offrir un rendement positif quelles que soient les conditions de marché (stratégie de performance absolue). Le fonds vise plus particulièrement à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice EONIA (capitalisé quotidiennement), suivant une exposition maîtrisée aux risques.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion, tout en investissant dans des obligations et autres titres de créance court terme (jusqu'à 100%), met en place des stratégies, via des instruments dérivés qui permettent de s'exposer à la volatilité de différentes classes d'actifs telles que les actions, les taux d'intérêt, les devises.

La volatilité est une mesure de l'écart de rendement d'un actif par rapport à sa moyenne qui peut être vue comme étant la température des marchés financiers. Lorsque l'on parle de volatilité, on parle soit de volatilité réalisée, qui est une mesure de la volatilité passée, soit de volatilité implicite, qui est une mesure des anticipations du marché de la volatilité future d'un sous-jacent. Dans un environnement de marché stable, l'écart entre volatilité implicite et volatilité réalisée est très souvent positif, du aux déséquilibres entre l'offre et la demande sur le marché des options de la part des agents financiers. L'objectif de gestion est d'utiliser cette prime de risque de volatilité comme source de performance.

Ainsi l'équipe de gestion s'attachera, aux travers de leurs analyses et projections, à vendre principalement des options listées sur différents marchés dans le but de tirer profit de la surévaluation persistante et structurelle de cette volatilité implicite. Les stratégies de vente d'options qui seront mises en place par l'équipe de gestion seront désensibilisées à la variation des sous-jacents des options. Elles porteront sur différents sous-jacents (principalement indices et futures) et sur différentes classes d'actifs (actions, taux et changes).

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le niveau de risque de ce FCP reflète les prises de positions de la gestion en fonction des opportunités d'arbitrage sur la volatilité des marchés.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|------------------------|--------|
| Frais d'entrée | 1,00 % |
| Frais de sortie | Néant |

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Frais courants | 1,20 % de l'actif net moyen |
|-----------------------|-----------------------------|

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

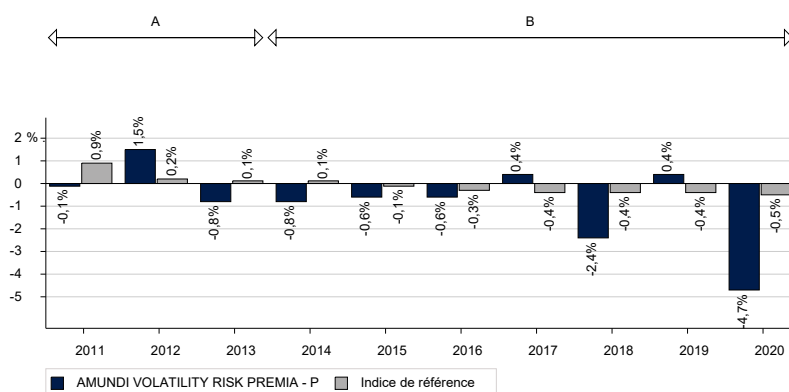
| | |
|----------------------------------|---|
| Commission de performance | 15 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence |
| | Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent |

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier. Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



A : Durant cette période, l'OPCVM était un OPCVM autonome

B : Durant cette période, l'OPCVM devient un OPCVM nourricier

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds. Le fonds a été créé le 29 décembre 2004 et sa classe P le 6 juin 2005.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes les informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des autres établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux ainsi que dans des périodiques.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique "U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 janvier 2021.